

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## REUNION DU 17 JUIN 2020

### Présents :

M. Gérard TREMEGE  
Mme Josette BOURDEU  
M. Fabrice SAYOUS  
Claude BEAUCOUESTE  
M. Denis FEGNE  
Mme Valérie LANNE  
M. Jean Claude PIRON  
M. Jean Christian PEDEBOY  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Jean Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Jacques GARROT  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Alain LUQUET  
M. Ange MUR  
M. François RODRIGUEZ  
M. Alain TALBOT  
M. Bruno VINUALES  
Mme Marie Paule BARON  
M. Philippe BAUBAY  
Mme Elisabeth BRUNET  
Mme Danielle CARCAILLON  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Daniel DARRE  
M. Paul HABATJOU  
M. Francis LAFON PUYO  
M. René LAPEYRE  
M. Claude LESGARDS  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Eugène POURCHIER  
M. Paul SADER  
M. Jean Marie TAPIE  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Philippe JOUANOLOU  
M. Jean Philippe BAKLOUTI  
Mme Francine MATEOS  
Mme Agnès LABARTHE  
M. Emmanuel ALONSO  
M. Serge CIEUTAT  
Mme Nicole SARRAMEA  
Mme Sandrine TOUZET  
Mme Martine SIMON  
M. Patrick GASCHET  
Mme Gisèle VINCENT

M. Patrick VIGNES  
M. Yannick BOUBEE  
M. Jean  
M. Gérard CLAVE  
M. Marc BEGORRE  
M. André LABORDE  
M. Jean Marc BOYA  
M. Jean BURON  
M. Serge DUCLOS  
M. Christian LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. Roger LESCOUTE  
Mme Myriam MENDES  
Mme Evelyne RICART  
M. Jean Michel SEGNERE  
M. Philippe SUBERCAZES  
M. Guy VERGES  
Mme Elisabeth ARHEIX  
M. Serge BOURDETTE  
M. François Xavier BRUNET  
Mme Anne CANDEBAT REQUET  
M. Yves CARDEILHAC  
M. Jean Claude CASTEROT  
M. Pierre DARRE  
M. Jean François DRON  
M. Jean Marc DUCLOS  
M. Joseph FOURCADE  
M. Bernard LACOSTE  
M. Pierre LAGONELLE  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Marie PLANE  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Fabrice SUBERCAZES  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Christelle COATRINE  
M. Louis CASTERAN  
Mme Frédérique BELLARDI  
Mme Isabelle CHEDEVILLE  
M. Joël CAZEDEBAT  
M. Charles LACRAMPE  
M. Claude ANTIN  
M. Stéphane NOGUEZ  
M. Eric ABBADIE  
M. Gérard BOUE  
Mme Isabelle LOUBRADOU  
M. Claude CAUSSADE

Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ  
M. Benoît DOSSAT  
M. Philippe MASCLE  
M. Jean François CAZAJOUS  
M. Erick BARROQUERE THEIL

Mme Caroline BAPT  
M. Vincent ABADIE.  
M. Guillaume ROSSIC  
M. Gilbert GRAVELEINE  
Mme Chantal PAULIEN

**Excusés :**

M. Jean Claude LASSARRETTE  
Mme Michèle PHAM BARANNE  
M. Francis TOUYA  
M. Alain GARROT  
M. Laurent PENIN  
M. Michel FORGET  
M. Paul LAFAILLE.  
M. Romain GIRAL  
Mme Marie Antoinette CASSAGNE  
RODRIGUEZ

Mme Annette CUQ  
M. Vincent MASCARAS  
Mme Anne Marie ARGOUNES  
M. Jean François CALVO  
M. Jean Noël CASSOU  
Mme Marie Françoise CRANCEE  
M. Laurent DUBOUIX  
M. Jean Pierre FRECHIN

**Pouvoirs :**

Mme Anne-Marie ARGOUNES donne pouvoir à M. David LARRAZABAL  
M. Jean-François CALVO donne pouvoir à M. Eugène POURCHIER  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE  
Mme Marie-Françoise CRANCEE donne pouvoir à Mme Elisabeth BRUNET  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M. Eugène POURCHIER  
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Fabrice SUBERCAZES  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme Elisabeth ARHEIX  
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à M. Benoît DOSSAT

**Absents :**

M. Michel AUSINA  
Mme Marie Pierre VIEU  
M. Jean Pierre ARTIGANAVE  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
M. Laurent TEIXEIRA  
M. Patrice MERIGOT

M. Roger Vincent CALATAYUD  
Mme Marie Suzanne CAMPAGNOLLE  
M. Jean Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Maxime LAFFAILLE  
Mme Christine ABBADIE CHELLE  
M. Henri FATTA.

\*

\* \*

**M. LE PRESIDENT :** Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue, pour ce 1<sup>er</sup> Conseil Communautaire post confinement. C'est un Conseil Communautaire qui se déroule dans des conditions particulières, je vais en préciser quelques-unes, mais auparavant je voudrais remercier la presse pour sa présence et vous dire que, nous avons organisé ce Conseil Communautaire au Parc des Expositions, pour tenir compte des obligations en matière de

distanciation. Vous pouvez constater qu'elles sont largement respectées. Merci au Parc de nous accueillir et d'avoir aménagé la salle dans des conditions de sécurité totale. Les circonstances particulières vous les connaissez, puisque je viens d'évoquer déjà l'obligation de distanciation, mais aussi celles liées au calendrier électoral. Sont donc présents ce soir, les nouveaux élus, maires ou représentants de communes, nouveaux élus que je félicite de nouveau, et que je salue. Je vais les citer dans un instant. Mais également les Conseillers Communautaires des communes pour lesquelles le 2<sup>ème</sup> tour aura lieu le 28 juin prochain, et pour lesquels élus le 28 juin, l'installation se fera lors du Conseil Communautaire du 15 juillet prochain. Donc conditions particulières dans la mesure où les nouveaux élus qui ne siégeaient pas auparavant seront bien présents, je vais citer leurs noms, représentant les communes, il y en a une trentaine. Monsieur Jean-Philippe BAKLOUTI, Maire d'Allier. Francine MATEOS, Maire d'Angos. Je ne vais pas dire Maire, je dirais la commune qui est représentée. Louis CASTERAN, Arcizac-Adour. Agnès LABARTHE, Arrodets ez Angle. BELLARDI Frédérique, Aureilhan. ALONSO Emmanuel, Aureilhan. CHEDEVILLE Isabelle, Aureilhan. CIEUTAT Serge, Azereix. SUBERCAZES Fabrice, Berberust-Lias. SARRAMEA Nicole, Bernac-Debat, qui représente Madame le Maire de Bernac, Anne SOULIE que je connais bien puisqu'elle travaille à la Mairie de Tarbes. CAZEDEBAT Joël, Bernac-Dessus. Sandrine TOUZET, Bordères sur l'Echez. Charles LACRAMPE, Bourréac. Martine SIMON qui représente le Maire de Bours. Claude ANTIN, Gardères. Patrick GASCHET, Gayan. Patrice MERIGOT, Gez ez Angles. Stéphane NOGUEZ, Hibarette. Gisèle VINCENT, Ibos. Sylvie GONZALEZ GOMEZ, Juillan. Eric ABBADIE, Julos. Benoit DOSSAT, vous étiez Maire déjà mais pas Conseiller Communautaire, Juncalas. Gérard BOUE de Lézignan, bienvenue cher Gérard, on s'est déjà vu. Philippe MASCLE, Luquet. Isabelle LOUBRADOU, Odos. CAZAJOUS Jean-François, Odos. ROSSIC Guillaume, Orleix. ABBADIE CHELLE Christine, Ossen. FATTA Henri, Oursbelille. CAUSSADE Claude, Peyrouse. GRAVELEINE Gilbert, Saint Créac. BAPT Caroline, Séméac. BARROUQUERE THEIL Erick, Séméac. PAULIEN Chantal, Séron. ABADIE Vincent, Vielle-Adour, et CRAMPE Jérôme, Bordères sur l'Echez. Si j'ai oublié quelqu'un vous me le signalez tout de suite. Bienvenue à tous ces nouveaux élus au sein du Conseil Communautaire. Les Conseils Communautaires de la précédente mandature pour les communes qui organisent un second tour le 28 juin, à savoir Tarbes, Lourdes, Ossun, Cheust, et Ousté, les anciens sont également présents. Les membres de l'exécutif dont le mandat a été prorogé jusqu'à l'installation du Conseil Communautaire sont également présents, il y en a autour de moi parmi les Vice-Présidents, je précise tout de suite qu'ils ne prendront pas part aux votes. Les membres de l'exécutif, qui ne sont pas des Conseillers Communautaires des communes du 1<sup>er</sup> tour, dans l'attente du 2<sup>ème</sup> tour, je le redis ne voteront pas. D'autre part nous fonctionnerons avec des règles particulières, puisque l'article 2 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 a réduit les règles de quorum à 1/3 des membres en exercice et que 1 Conseiller Communautaire peut être porteur de 2 mandats. Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, il convient de désigner un secrétaire de séance et je demande à Elisabeth BRUNET si elle est d'accord ? Vous êtes d'accord ? Merci beaucoup, vous êtes donc secrétaire de séance. Avant d'aborder les points qui sont à l'ordre du jour, je voudrais faire une déclaration particulière. Nous sortons, avec Michel PELIEU, Bernard PLANO, d'une réunion avec Air France. Vous savez quelles sont nos préoccupations, nos inquiétudes face aux difficultés que rencontre cette compagnie, même si l'Etat s'engage fortement pour la soutenir. Les décisions qui sont prises, à savoir une redistribution des lignes transversales sur le territoire national, avec un objectif de base, les villes qui sont à moins de 2h30 de Paris par TGV, ne seront plus desservies. Nous avons et nous avons un contexte particulier, l'aéroport de Tarbes-Lourdes, est un aéroport avec un trafic qui concerne d'abord un trafic domestique à destination de Paris-Orly, pour les voyages affaires, mais aussi passagers touristes. Notre souci était de maintenir une liaison avec Paris compte tenu aussi de la spécificité de la zone aéroportuaire, qui a accueilli au cours des dernières années un nombre important d'entreprises industrielles, qui sont venues s'installer et c'est un des moyens essentiels pour vendre notre territoire, la liaison avec Paris. La disparition annoncée de cette liaison, risquait de poser de très sérieux problèmes d'attractivité économique. Dans le même temps vont reprendre les liaisons avec Ryanair. Aujourd'hui le sujet c'est Air France. Depuis de longues semaines nous travaillons,

Michel PELIEU, Bernard PLANO et votre serviteur, le Maire de Tarbes aussi, puisque nous participons financièrement, ainsi que l'agglomération pour le maintien de l'obligation de service public qu'Air France assure à notre territoire. Depuis de longues semaines nous discutons avec eux car nos voisins Toulousains n'ont plus de liaison par Air France, en tout cas vraisemblablement jusqu'en septembre, octobre à destination de Paris, aujourd'hui la destination c'est Roissy. Nos voisins Palois, non plus, ils avaient 9 rotations par jour à destination d'Orly et de Roissy, ils n'en ont plus que 2 avec Air France. Ils ont fait appel au service d'une autre compagnie ASL et qui assure 3 allers-retours par semaine entre Roissy et Pau. Dans ce contexte nous connaissons les difficultés que je viens d'évoquer, on a travaillé et on a procédé à toutes les interventions nécessaires, y compris auprès du Président de la République. Le résultat, je ne vais pas revenir sur tout ce qu'Air France nous a dit sur les difficultés qu'ils vivent actuellement, le résultat, à partir du 2 juillet prochain nous aurons 6 allers-retours semaine, entre Tarbes Lourdes Pyrénées et Orly, c'est-à-dire un aller-retour par jour sauf le mercredi. Au mois d'août nous en aurons 7, tous les jours de la semaine et un aller-retour en plus le dimanche. De même il y aura un traitement particulier pour le 14 juillet, mais je ne vais pas rentrer dans le détail. Nous discutons encore avec Air France sur les types d'appareils, les tarifs, les engagements respectifs en matière de communication. L'évolution de l'offre dépend de la demande. Il est évident que si l'offre de transport est réduite, la demande ne va pas se bousculer au portillon. Et nous avons dit que nous étions prêts à aider en matière de communication sur cette nouvelle offre. Je voudrais également dire qu'à partir du mois de septembre nous aurons 19 allers-retours par semaine avec Air France sur Orly, c'est-à-dire exactement ce qui existait auparavant. Voilà le résultat de l'action que nous avons menée depuis plusieurs semaines. J'ai tenu à vous en faire part, car je sais qu'il y a beaucoup d'inquiétude notamment de la part de chefs d'entreprises des zones d'activités, et mon ami Jean-Christian PEDEBOY, qui est responsable des transports, sera ravi d'apprendre que la rotation avec Air France va redémarrer dès le 2 juillet. On a dit qu'on ferait le point tous les 15 jours. Si la demande dépasse largement l'offre en termes de pax, passagers, de sièges, et bien Air France s'adaptera, ce sont quand même des motifs de satisfaction dont je tenais à vous faire part tout de suite. Voilà mes amis. Si vous le voulez bien nous allons maintenant nous engager sur les sujets du Conseil Communautaire. Vous avez reçu le compte rendu de décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire. Est-ce qu'il y a des remarques, ou des questions, sur ces décisions qui ont été prises dans le cadre de délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Pas de remarques ? Est-ce que vous avez des questions, ou des remarques, sur les décisions prises par le Président, dans le cadre de délégations de droit qui était prévue par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 ? Il y a eu un nombre important de décisions prises. Vous avez été régulièrement informés. Il s'agit de décisions prises normalement par les membres du Bureau. Avant que les décisions ne s'appliquent, ils ont été consultés pour recueillir leur accord. Est-ce qu'il y a des questions sur ces décisions prises par le Président ? Il n'y en a pas ? Parfait. Est-ce que vous avez des questions sur les marchés inférieurs à 30 000 € TTC, qui ont été passés par le Président durant cette période de confinement ? Là aussi le détail a été régulièrement communiqué aux membres du Bureau. J'ai tenu pendant cette période que vous puissiez savoir tout ce qui se passait à la Communauté d'Agglomération. Je voudrais remercier Jean-Luc REVILLER, Sylvain BOUCHERON et tous les services qui ont travaillé pendant la période de confinement. Tous les après-midi nous nous rencontrons pour travailler ensemble sur les dossiers en cours concernant l'agglomération, et je peux dire que les services rendus l'ont été dans les meilleures conditions possibles, je dis bien les meilleures conditions possibles car il y avait des travaux engagés, et les entreprises étaient en période de confinement. Merci encore à ceux qui ont travaillé pendant la période de confinement, en présentiel ou en télétravail. Merci également au service de l'eau et de l'assainissement. Ils ont fait un travail formidable, et je remercie Jean-Claude PIRON qui a veillé à tout, ainsi qu'Anne-Claire MAYNADIER, la responsable du service. Il y a eu des agents sollicités pendant la période de confinement pour aller régler des problèmes sur le terrain. Ils y sont allés tout de suite et à la satisfaction de ceux qui les ont sollicités. Merci à tous. Je vais bien évidemment en oublier mais c'est le lot de ce genre de propos. Alors si vous le voulez bien maintenant nous

allons aborder les points qui sont soumis à votre approbation, il y en a 16 donc ce n'est pas un Conseil Communautaire très chargé, mais quand même Denis FEGNE qui va travailler beaucoup lui, puisqu'il va vous présenter dans quelques instants le compte administratif, un des éléments majeurs rendant compte de ce que nous avons fait en 2019. Vous verrez que nous pouvons être satisfaits du résultat de ce compte administratif. Un seul regret en ce qui me concerne c'est le montant pas très élevé des investissements réalisés, par rapport aux investissements programmés. C'est malheureusement le lot de beaucoup de collectivités, et là en l'occurrence nous on est très loin de nos objectifs. Tant mieux ça veut dire qu'ils sont encore devant nous, et que nous aurons de bon choix à faire ensemble. Merci de m'avoir écouté. Gérard CLAVE, 1<sup>er</sup> point.

## **DELIBERATION N° 1**

### **MODALITES DE DEPOT DES LISTES CONCERNANT LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CATLP A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Monsieur le rapporteur sur cette délibération ? Monsieur MONTOYA.

**M. MONTOYA** : Je suis assez étonné de cette délibération qui est imposée de fait. Et pourquoi ? Parce qu'une commission sur les délégations, en fait déjà les commissions traitent ces problèmes-là. Par exemple la commission environnement traite le problème de l'eau, or dans l'eau il y a des concessions et il y a les régies. Il y a la commission des transports qui traite effectivement les concessions de services publics liées aux transports. Donc on va enlever du grain à moudre aux commissions, pour centraliser cela au travers d'une seule commission, qui de plus ma crainte c'est que ça entérine de non-retour possible en régie publique, sur par exemple les transports, sur par exemple l'eau. Certains exemples sont assez frappants parce qu'on va plutôt maintenant vers l'inverse, notamment pour l'eau on va de plus en plus vers des régies. Cette question m'inquiète d'ailleurs du débat intéressant dans les commissions, je ne vois pas pourquoi on priverait ces commissions-là du débat.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur MONTOYA ça n'a rien à voir. Vous évoquez des propos de principe, là il s'agit de désigner juste le nombre de personnes qui siégeront. On ne reprend pas sur le fond. Y a-t-il d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? 1 abstention. Est-ce qu'il y a des personnes qui désirent voter contre ? Monsieur MONTOYA vous vous absteniez et en plus vous votez contre. Bravo. Il s'agit de désigner le nombre de candidats.

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 voix contre.

## **DELIBERATION N° 2**

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA CATLP**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur, là je pense qu'il n'y a pas de problème, c'est purement formel. Y a-t-il des questions particulières ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Alors là on va commencer à rentrer dans le dur, si je puis dire. Monsieur le Président de la commission des finances, les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes. Je te signale qu'il y a une projection.

**M. FEGNE** : Oui je crois que j'ai compris. On va essayer de s'adapter. C'est un relevé de compte annuel, ce que j'ai prévu ce que j'ai réalisé. Vous avez reçu une présentation détaillée des comptes administratifs, budget principal et 12 budgets annexes, par nature et par fonction. Vous avez eu aussi en annexes les présentations consolidées, les tableaux d'imputation des résultats. Je vous propose donc de suivre le PowerPoint et de vous faire une présentation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, et je remercie bien entendu le service finances d'avoir travaillé, dans les conditions que vous savez depuis maintenant 3 mois pour constituer ces comptes administratifs et pour assurer la continuité du service finances de l'agglomération.

### **DELIBERATION N° 3**

#### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA CATLP**

Lecture de la délibération

**M. FEGNE** : Président, je continue avec les budgets annexes ?

**M. LE PRESIDENT** : Je pense que ce serait bien s'il y avait des questions sur le budget principal d'abord. Déjà tu as donné beaucoup d'informations. Si on présente en même temps les budgets annexes, ça risque de rendre la discussion un peu plus compliquée. Micro à Monsieur LAGONELLE s'il vous plaît.

**M. LAGONELLE** : Merci. Simplement une remarque. L'agglomération a un faible taux de réalisation, il est même excessivement bas, comme vous l'avez remarqué Monsieur le Président, donc je dirais faute avouée à moitié pardonnée. Je rappelle que la vocation de l'agglomération c'est de faire du développement sur son territoire, sa vocation n'est pas de cumuler des excédents chaque année. C'est quand même surprenant de voir qu'on arrive à une trésorerie d'agglomération de 29 millions d'euros au 31 décembre 2019, elle était de 18 millions d'euros au 31 décembre 2018, donc cette trésorerie a plus de 11 millions d'euros, c'est considérable par rapport à notre collectivité, donc force est de constater que beaucoup de projets n'avancent pas ou prennent un retard important, et je pense qu'il est essentiel pour la nouvelle gouvernance de l'agglomération, qui se mettra en place dans les prochaines semaines, se mobilise vraiment sur ce projet qui est capital pour notre territoire.

**M. LE PRESIDENT** : Je vais quand même dire un mot avant que Denis réponde. Monsieur LAGONELLE on ne vous a pas attendu pour prendre acte de ce que vous venez de dire. Je l'ai d'ailleurs souligné moi-même tout à l'heure. Si, depuis que la Communauté d'Agglomération a été créée en janvier 2017, nous avons remboursé tous les emprunts, pas tous puisqu'ils en restent encore, nous avons remboursé régulièrement chaque année les emprunts que nous avons repris de certaines Communautés de Communes préexistantes. Si nous avons réalisé des investissements malgré tout, sans emprunter, c'est parce que la gestion au niveau des charges de fonctionnement a été particulièrement bien serrée. Et quant à l'excédent de trésorerie, que vous énoncez, cet excédent de trésorerie est lié, en grande partie, à l'excédent du budget annexe des transports. Mais il faut le mettre en perspective avec les investissements qui sont engagés dans le cadre du projet de territoire adopté en novembre 2017 par le Conseil Communautaire, des investissements très lourds, dont les travaux, pour certains d'entre eux, ont été retardés. Pour le budget des transports, on en reparlera peut-être

tout à l'heure. Des investissements structurants pour le territoire, sur l'ensemble des pôles, pôle nord, pôle centre et pôle sud, justifient que nous ayons conservé cet excédent de trésorerie, pour le consacrer à l'autofinancement de ces investissements le moment venu. Car là les investissements seront importants et les emprunts également. Et je dis qu'il vaut mieux, quand on a des investissements structurants importants à réaliser, être dans la situation dans laquelle nous sommes, en capacité de faire face à l'autofinancement suffisamment important pour emprunter dans de bonnes conditions. Voilà les raisons de cette situation. Et si les choses avaient été différentes, non seulement vous seriez intervenu non pas en disant la trésorerie est excédentaire, c'est une mauvaise gestion, etc., vous auriez dit, il y a un manque de trésorerie parce qu'on la gèrait n'importe comment, etc. Donc il faut être raisonnable, on ne fait pas de politique ici. Vous pouvez sourire, vous en faites tout le temps, pas moi, ça ne m'intéresse pas, surtout pas avec vous. Mais la réalité de la situation vient d'être parfaitement décrite nous sommes en capacité de faire face aux investissements structurants à venir. De même des investissements importants pour les transports scolaires sont à venir, près de 20 millions dans les 5 ans. Nous sommes prêts à faire face. Tu veux ajouter quelque chose Denis ?

**M. FEGNE :** Juste pour dire que le réalisé cette année, pour donner un complément de réponse, ce n'est pas exceptionnel, cette année il s'élève sur le budget principal à 8 866 000 euros, l'an passé le réalisé était de 6 256 000 euros, donc si on compare sur les 2 années on est à peu près sur le même taux de réalisation. C'est juste un complément factuel d'info.

**M. LE PRESIDENT :** Y a-t-il d'autres questions ? Je ne m'attendais pas à des félicitations de toute façon de votre part. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur le Président de la commission des finances si vous voulez bien présenter maintenant les budgets annexes.

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT :** Merci Monsieur le Président, le budget annexe des transports sera présenté tout à l'heure par Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Président de la commission des transports. Je vous demande juste de noter quelques petits éléments. Sur l'ensemble des budgets annexes, aucun résultat de fonctionnement n'est négatif, tous les résultats sont positifs, et le fait qu'en résultat cumulé final il y ait des budgets annexes, comme vient de le souligner le Président, qui sont négatifs, cela est lié au fait qu'il y a eu des dépenses d'investissement réalisées ou reportées, qui rendent au total le budget fonctionnement plus investissement négatif. Ce qui est important c'est de noter que tous les budgets de fonctionnement sont largement positifs, ce qui nous amène d'ailleurs, si on tient compte de l'ensemble des budgets principal et fonctionnement avec les résultats positifs que je viens d'évoquer, à un résultat de 13 733 000 euros. Si on ajoute les excédents antérieurs reportés qui s'élèvent à 30 610 000, on a un total cumulé de 44 344 000 euros, uniquement en fonctionnement. Bien évidemment avec les résultats négatifs au niveau de l'investissement qui sont de moins 13 236 000 sur les investissements, résultats cumulés moins également 6 268 000 sur les restes à réaliser, on arrive bien au résultat global de 24 779 000, et vous verrez tout à l'heure, comme je le soulignais à la suite de la question bienveillante qui a été posée, que dans ce résultat une large part est liée au budget des transports, et vous constaterez les investissements que nous envisageons de réaliser. Ces excédents sont largement justifiés. Avez-vous des questions sur les budgets annexes à poser à Monsieur le rapporteur ? Monsieur MONTROYA.

**M. MONTROYA :** Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une question de méthode, on voit qu'à la fois le compte administratif du budget général et des budgets annexes, où est-ce qu'on sépare les votes ? Il y a le budget général, il y en a qui ont voté contre la dernière fois.

**M. LE PRESIDENT** : Je vais présenter, Monsieur pour répondre à votre question, un vote sur le budget principal et ensuite sur les budgets annexes. Vous avez raison. Mais pour la simplification le Président FEGNE a présenté tous les budgets annexes en même temps que le principal. Bonne question. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

**M. LACRAMPE** : Juste une question de formalisme, vous nous avez présenté le budget annexe d'investissement de Batsurguère, qui a été dissout et a été intégré l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier, et pourquoi celui-là il figurera plus jamais alors que les autres n'y figure pas ? C'est juste ça, c'est une spécificité.

**M. LE PRESIDENT** : Excusez-moi mais je n'ai pas compris la question ?

**M. LACRAMPE** : Les Syndicats de l'eau qui ont été absorbés, ont voté un compte administratif.

**M. LE PRESIDENT** : Mais c'est à partir de janvier 2020, qu'il y a eu transfert de toutes les compétences eaux et assainissement à l'agglomération, là on parle du compte administratif 2019.

**M. LACRAMPE** : Et pourquoi Batsurguère ? C'est pareil.

**M. LE PRESIDENT** : Pardon ?

**M. LACRAMPE** : Batsurguère a été absorbé au 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est peut-être un problème de compréhension, on présente les budgets annexes et pas les autres. C'est juste pour comprendre.

**M. LE PRESIDENT** : Montaigu et Batsurguère ce sont des compétences qui existaient auparavant, on les a reprises au moment de la fusion en 2017, voilà pourquoi ils figurent dans les comptes 2019. Ensuite, la compétence générale, eau et assainissement, a rejoint la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Y a-t-il d'autres questions ? Je me retire et je demande au 1<sup>er</sup> Vice-Président de prendre la présidence.

**M. VIGNES** : On va d'abord voter sur le budget principal. Je vais te laisser la parole, mais on aurait pu le faire avant le vote.

**M. BOUBEE** : Je vote le budget principal, et je m'abstiens par cohérence et constance sur le bâtiment 313.

**M. VIGNES** : D'accord.

**M. BOUBEE** : Je ne suis pas tout seul.

**M. VIGNES** : On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le budget principal est voté. Je vous remercie. Monsieur ZYTYNSKI.

**M. ZYTYNSKI** : Simplement préciser comme Yannick BOUBEE vient de le faire, moi je m'abstiens sur la partie 313. Donc il faudrait peut-être voir dans la salle si d'autres Conseillers s'abstiennent aussi sur les sujets.

**M. VIGNES** : Donc pour répondre à ces observations, effectivement en ce qui concerne les abstentions, quels sont les Conseillers Communautaires qui s'abstiennent sur le bâtiment 313 ?



Proposition adoptée pour le budget principal à la majorité avec 102 voix pour, 8 abstentions sur l'opération du 313 et 1 ne participant pas au vote (M. Gérard TREMEGE) ;

**M. VIGNES** : A présent je vous propose de passer au vote sur les budgets annexes, sur l'ensemble des budgets annexes. Qui serait contre ? Je ne vois personne. Qui s'abstient ? Monsieur REVILLER vous m'aidez à compter pour les budgets annexes le nombre d'abstentions.

**M. MONTOYA** : Ou on vote le budget ligne par ligne, alors là on en a pour un moment. Ou alors on vote chaque budget annexe.

**M. VIGNES** : J'ai proposé qu'on les vote en totalité.

**M. MONTOYA** : Il faut de la logique, alors on vote le budget ligne par ligne, moi je m'abstiens contre telle décision, telle décision. Non c'est le budget.

**M. VIGNES** : J'entends bien, mais j'ai proposé avant que l'on passe au vote, que l'on vote sur l'ensemble des budgets annexes. Personne n'a levé le doigt. Alors vous voulez voter sur quel budget en particulier, on ne va pas repasser tous les budgets annexes.

**M. MONTOYA** : L'assainissement Montaigu, l'assainissement Batsurguère qui sont des choses indispensables, moi je voudrais voter pour ces comptes administratifs, pour le reste je m'abstiens.

**M. VIGNES** : On va tenir compte Monsieur MONTOYA de l'expression de votre volonté, on va rectifier sans revoter un par un les budgets le vote qu'y a été fait.

**M. REVILLER** : Je vous propose de faire revoter sur l'assainissement Montaigu et Batsurguère, comme ça on verra s'il y a d'autres abstentions que celle de Monsieur MONTOYA.

**M. VIGNES** : D'accord. Donc nous revotons les budgets annexes pour la partie Batsurguère et Montaigu.

Pour les budgets annexes à la majorité avec 99 voix pour, 11 abstentions sur les budgets annexes assainissement du Montaigu et de Batsurguère et 1 ne participant pas au vote (M. Gérard TREMEGE).

**M. VIGNES** : Bien donc je crois que l'on peut passer à la suite, Monsieur le Président si vous voulez reprendre votre poste et redonner la parole au Président des finances.

**M. LE PRESIDENT** : Bien merci Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, merci à toutes celles et tous ceux qui ont voté ces comptes administratifs. Nous passons maintenant au point n°4.

#### **DELIBERATION N° 4**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Là aussi je vais demander s'il y a des Conseillers qui souhaitent un vote séparé entre le budget principal, l'affectation du résultat du

budget principal et les résultats des budgets annexes. Est-ce que quelqu'un est pour un vote séparé ? Il s'agit d'affecter les résultats. Non ?

Proposition adoptée à la majorité avec 102 voix pour et 9 abstentions.

## **DELIBERATION N° 5**

### **DM N° 1 - BUDGET PRINCIPAL**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Monsieur FEGNE ? Monsieur BOUBEE, allez-y.

**M. BOUBEE** : Merci Président. Ce n'est pas une question, toujours pareil par souci de cohérence et de constance je vais m'abstenir sur les frais d'études du bâtiment 313.

**M. LE PRESIDENT** : D'accord, merci, on en prend acte. M. ZYTYNSKI pareil. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Ce sont les Conseillers d'Aureilhan.

Proposition adoptée à la majorité avec 106 voix pour et 5 abstentions sur l'opération du bâtiment 313.

## **DELIBERATION N° 6**

### **DM N° 1 POUR DES BUDGETS ANNEXES**

Lecture de la délibération

**M. FEGNE** : Avant de céder la parole à Monsieur le Président, je voudrais remercier à nouveau l'ensemble du service finances qui a fait un travail remarquable dans des conditions complexes, et je ne doute pas que ce travail sera pris en considération au même titre que l'ensemble des services supports qui ont fait aussi un travail remarquable. Voilà Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des questions à Monsieur le rapporteur ? Pas de questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 abstention.

**M. LE PRESIDENT** : Puisqu'on vient de voter les comptes administratifs, DM1 budget principal et budgets annexes, je voudrais remercier encore une fois Monsieur REVILLER, Monsieur BOUCHERON, mais également les chefs de service qui ont travaillé sur ces documents, en particulier Madame Véronique BAUBAY qui fait toujours un travail de qualité, merci à tous et merci au Président FEGNE également. Nous passons au point suivant Monsieur LAHOILLE.

## **DELIBERATION N° 7**

### **VOTE DE LA FISCALITE SUR LES ORDURES MENAGERES - TEOM/TEOMI**

**M. LAHOILLE** : Merci Monsieur le Président. Donc ça va être la question qui fâche puisque c'est ce que l'on va payer. Je n'emploierai pas des slides comme Denis, moi je reste au bon vieux papier et les tableaux papiers que tout le monde peut lire. Je n'ai toujours pas compris

ce qu'était un slide, mais enfin ce n'est pas grave. Donc j'ai l'honneur et l'avantage de vous présenter 3 délibérations malgré cette réserve que je quitte le Conseil Communautaire le 11 juillet, et je vais vous présenter des délibérations je vais vous demander d'adopter sachant que moi je ne peux plus voter n'étant plus de l'exécutif.

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Jacques.

**M. LAHOILLE** : Moi c'est toujours très concis.

**M. LE PRESIDENT** : Avez-vous des questions à poser sur ce sujet, sujet sensible ? Monsieur PIRON se tient prêt à vous répondre si nécessaire. Non pas de questions ? Il faut dire qu'un travail de fond a été fait préalable et moi aussi je veux remercier Jean-Claude PIRON, Jean-Luc REVILLER et tous ceux qui ont travaillés sur ces sujets particulièrement compliqués. Jean-Claude BEAUQUESTE.

**M. BEAUQUESTE** : Merci Monsieur le Président. Donc l'an dernier je ne sais pas si vous vous en rappeler, mais on avait fait ce même vote il y a à peu près un an à la même date, donc je m'étais abstenu pour la raison ou pour le même taux ma commune était l'une des rares à avoir les déchets verts ramassés, je ne vais pas vous refaire l'histoire mais au moment du transfert qui était engagé à Saint-Pé, qui avait été au moment de la création de la CCPL maintenu parce que nous avons fait de gros effort sur du personnel communal qui au final aurait dû être transféré à la CCPL et qui n'avait pas été transféré, et en échange nous avons gardé ce ramassage des déchets verts. Voilà pour faire simple, j'expliquerai à d'autres s'ils veulent plus de détails. Donc Saint-Pé depuis un an a perdu son ramassage des déchets verts mais en gardant le même taux, après je comprends bien que l'on ne peut pas faire, et peut-être même la loi l'interdit, pour le même taux avoir une commune qui n'a pas le même service nous sommes censés tous avoir le même service de ramassage, bien que ce ne soit pas le cas tout le temps. Donc je m'étais abstenu et je m'abstiendrais encore cette fois-ci, sauf que l'on m'avait fait des promesses en disant on essaiera de trouver une solution à l'amiable peut-être un arrangement qui nous permettrait à la commune de Saint-Pé et au SYMAT de sortir la tête haute, je ne vous cache pas que ça m'a foutu, si on peut parler comme ça, un peu le bordel au niveau de mon équipe municipale et quand ça arrive surtout quelques mois avant les élections municipales. Vous vous doutez bien que les gens ne vous loupent pas, et beaucoup de gens sont assez agacés de cette situation, et donc je m'abstiendrai de nouveau. Je ne voterais pas contre, parce qu'il y a des gens qui font beaucoup de travail au niveau du SYMAT, et beaucoup d'élus ici qui font un excellent travail, mais par rapport à ce que ressentent mes élus Saint-Péens et ma population, je m'abstiendrais sur le taux des ordures ménagères.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le Vice-Président, je note le bien-fondé de votre intervention. Ça ne vous a pas gêné pour votre réélection.

**M. BEAUQUESTE** : Non.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres remarques ?

Proposition adoptée à la majorité avec 108 voix pour et 3 abstentions.

## **DELIBERATION N° 8**

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CFE, TH, TFB, TFBN POUR L'ANNEE 2020**

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Monsieur LAGONELLE.

**M. LAGONELLE** : Merci, vous nous demandez de voter les taux pour l'année 2020. Vous n'êtes pas sans savoir que notre territoire va avoir des mois très difficiles, que ce soit les particuliers ou les entreprises sur le second semestre. La France va perdre plus de 10% de PIB, on sait très bien que plusieurs de nos concitoyens sont en train ou vont perdre leur emploi sur la Communauté d'Agglomération, donc beaucoup de nos concitoyens vont être en difficultés, beaucoup d'entreprises aussi. Vous n'êtes pas sans savoir les difficultés que rencontrent nos commerçants, nos artisans, beaucoup d'entreprises notamment la sous-traitance aéronautique, j'arrête le tableau, beaucoup de monde a bien conscience ici que nous allons vivre une fin d'année rudement compliquée économiquement, socialement. Moi j'ai envie de faire une proposition ce soir. Nous avons vu tout à l'heure Denis FEGNE qui nous exposait sur le compte administratif 2019, que nous avons un résultat positif de fonctionnement de plus de 5 millions d'euros, l'an dernier le résultat positif de fonctionnement, si j'ai bonne mémoire Denis, je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je crois que tu as dit que l'an dernier le résultat positif de fonctionnement était de 8 millions d'euros. Moi ce soir je voudrais faire une proposition qui me semble raisonnable et qui tient compte des difficultés que vont rencontrer nos concitoyens et nos entreprises, moi je fais la proposition que nous baissions le taux d'imposition, pour diminuer notre recette fiscale de l'ordre à peu près de 5 millions d'euros.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUBEE.

**M. BOUBEE** : Alors moi je ne vais pas arbitrer le match entre Monsieur LAGONELLE et Monsieur TREMEGE. Cela dit, j'abonde à ce que vient de dire Monsieur LAGONELLE pour plusieurs raisons. D'abord pour des raisons effectivement budgétaires. Chaque année on vote un budget c'est le principe de l'annualité du budget où on se créait des ressources annuelles, donc on va se créer en 2020 des ressources annuelles. Le sujet, c'est qu'on démarre l'exercice avec un excédent cumulé en fonctionnement. J'ai bien compris Monsieur le Président toutes les explications que vous avez formulées sur le fait que nous avons effectivement quelques 28 millions qui nous servons pour autofinancer les investissements à venir. Cela dit,

**M. LE PRESIDENT** : C'est un résultat cumulé depuis 3 ans.

**M. BOUBEE** : Absolument. Cela dit nous sortons d'une période extraordinaire, et complètement inédite, où nous avons les entreprises, en effet, qui sont en difficultés, c'est évident, c'est dit et redit les chambres consulaires relèvent le message. Nous avons des ménages qui sont en difficultés. Si on prend par exemple les salariés qui travaillent dans le privé, il y en a qui ont touché 2 mois de chômage partiel, ça veut dire qu'ils ont perdu pendant 2 mois, 16% de leur traitement. Donc on a un excédent cumulé en fonctionnement de plus de 14 millions après avoir généré 5 millions en 2019. Nous sommes aujourd'hui le 17 juin et force est de constater que pendant 2 mois, il ne s'est rien passé, les travaux n'ont pas eu lieu. Donc il y aura fatalement un différé de facturation, etc., sur l'exercice 2020. C'est la raison pour laquelle moi je rejoins ce que dit Monsieur LAGONELLE : il faut essayer en effet d'épargner les contribuables, que ce soit les contribuables entreprises, ou particuliers. Et j'ajoute que ça aura le mérite également pour 80% des contribuables particuliers qui, avec l'intégration fiscale, subissent une hausse mécanique pendant 12 années, de ne pas non plus être pénalisés à cet égard. C'est la raison pour laquelle moi je proposerai effectivement de baisser les impôts de 5 millions ou 6 millions, 3 millions sur les entreprises, 3 millions sur les particuliers. Le produit fiscal attendu est de l'ordre de 37 millions, on ne pourrait collecter cette année que 32 millions. Cela ne manquera absolument pas à l'agglomération, par contre ça sera un signe fort que l'on enverra en direction des populations et des chefs d'entreprises.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. RODRIGUEZ** : Un peu comme la taxe qui a eu pour but d'exonérer, c'était sur proposition des communes, l'affichage publicitaire des sociétés. Là c'est pareil c'est tout le monde, on ne peut pas faire de tri sélectif, y a des entreprises qui sont peut-être sorties de la crise, et des ménages aussi, sont sorties mieux que d'autres de la crise. Moi je pense que de faire du ciblage par la suite serait peut-être mieux indiqué, avec les taux qui seraient appliqués, plutôt que de faire un taux sur tout qui n'est pas forcément la meilleure solution. Je pense que les problèmes qui sont à venir pourront peut-être au travers des possibilités pour faire ce qui sera nécessaire auprès des entreprises vraiment en danger, parce qu'il y en a qui vont avoir le taux baissé et ça ne va pas les gêner pour licencier pour autant. Je crois qu'on a peut-être à réfléchir un peu plus à l'utilisation qui est faite de cet argent, qui aiderait à moins pénaliser les gens au chômage, et les entreprises obligées de licencier.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Je voudrais rajouter quelques éléments. Je ne demanderais pas au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions qui viennent d'être faites par Monsieur BOUBEE et Monsieur LAGONELLE, pour plusieurs raisons. La première, nous sommes déjà engagés avec La Région et le Département, sur un dispositif d'aide aux entreprises en difficultés, qui s'appelle « L'OCCAL ». Ce dispositif nous amènera à mettre à la disposition des entreprises de notre territoire, plusieurs centaines de milliers d'euros, au total si on compte bien 700 000 euros à peu près, pour les accompagner dans leurs difficultés. Deuxièmement, je ne suis pas pour les dispositifs qui s'appliquent à tout le monde. Si vous participiez à la commission développement économique vous verriez tout ce que l'on fait pour aider les entreprises qui ont besoin qu'on les accompagne dans leurs investissements. Je ne suis pas pour le dispositif qui s'applique à tout le monde parce qu'il y a dans ce dispositif des entreprises qui, malgré les difficultés que vous venez d'évoquer, ont travaillé dans de bonnes conditions. Je préfère par conséquent, que lors des prochains Conseils Communautaires, si je suis encore ici, nous puissions engager une politique de soutien en matière financière et, s'il le faut, abonder le fonds L'OCCAL, pour répondre aux difficultés qui nous seront présentées par les entreprises. Je ne suis pas pour un dispositif général car vont en bénéficier, ça s'appelle l'effet d'aubaine des entreprises qui n'en ont pas besoin. Voilà pourquoi je ne soumettrai pas cette proposition au vote de l'assemblée. Sauf si vous le demandez auquel cas je le ferai. Personnellement je ne suis pas favorable à cette proposition. Est-ce que quelqu'un souhaite que cette proposition soit soumise au vote ? D'accord. Alors je demande aux membres du Conseil Communautaire qui sont d'accord pour que nous nous engagions sur une diminution, nous allons dire, de 5 millions sur les ressources fiscales, au bénéfice de je ne sais qui ? C'est une disposition qui bénéficierait à tout le monde. Je préfère continuer à abonder le fonds de soutien que nous avons créé avec La Région et le Département, pour aider les entreprises de notre territoire qui en ont besoin. Quels sont ceux qui sont favorables à cette proposition ? Vous le manifestez en levant la main.

**M. LAGONELLE** : Je voudrais répondre à une précision.

**M. LE PRESIDENT** : Non j'ai mis la proposition au vote.

**M. LAHOILLE** : Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Ceux qui désirent soutenir la proposition de Monsieur BOUBEE et de Monsieur LAGONELLE, vous le manifestez en levant la main.

**M. BOUBEE** : Ce n'est pas comme ça que ça se présente.

**M. LE PRESIDENT** : Et comment alors ?

**M. BOUBEE** : Ce n'est pas la proposition de BOUBEE et LAGONELLE.

**M. LE PRESIDENT** : Mais c'est vous qui l'avez faite.

**M. BOUBEE** : Oui, mais je ne veux pas personnaliser.

**M. LE PRESIDENT** : Alors on ne personnalise pas. Quels sont ceux qui veulent soutenir la proposition qui vient de nous être présentée par 2 Conseillers Communautaires dont 1 Vice-Président ? Ceux qui sont d'accord vous le manifestez en levant la main. 11. Je suis désolé proposition rejetée. Merci beaucoup.

Proposition rejetée à la majorité avec 100 voix contre et 11 voix pour.

## **DELIBERATION N° 9**

### **FPIC : REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE**

Lecture de la délibération

**M. LAHOILLE** : Je profite vite d'un aparté avant que vous ne preniez la délibération. Donc je vous quitte parce qu'à un moment il faut savoir faire son temps. Je remercie pour ces 3 ans tous les services qui nous ont épaulés dans le travail, et je peux vous dire qu'au niveau de la fiscalité, les finances, le PPI et tout, il y a eu beaucoup de boulot pendant 3 ans, avec des agents qui étaient toujours disponibles et je tiens à les remercier.

**M. LE PRESIDENT** : Jean-Marc BOYA.

**M. BOYA** : Une question concernant la répartition du FPIC. Sur le principe c'est vrai ça fait 3 ans qu'on fonctionne avec les mêmes chiffres, je ne m'y étais pas penché dessus parce que j'étais bien content qu'on n'ait pas à le payer, et là avec le confinement je l'ai regardé d'un peu plus près et y a une question que je me pose. Par exemple nous à Adé nous étions contributeur de 16 400 et quelques, alors j'ai regardé un petit peu et aujourd'hui nous percevons 500 et quelques euros. C'est bien puisque ça fait presque 17 000 en fait entre ce que l'on ne paie pas et ce que l'on perçoit. Toutefois j'ai regardé un petit peu et je suis tombé, alors ça tombe sur Jacques à Oursbelille, qui était contributeur de 16 236, mais qui aujourd'hui perçoit 33 624. Donc je me pose la question de savoir un petit peu comment c'est calculé ? C'est juste une question pour savoir.

**M. LE PRESIDENT** : Je n'ai pas bien compris Jean-Marc, mais si ma mémoire est bonne en 2016 la commune d'Adé payait 16 000 euros. Aujourd'hui elle ne paie plus rien, mais elle percevra 543 euros. C'est vrai. Je rappelle que ce dispositif résulte du pacte financier que nous avons conclu tous ensemble en 2017, et alors qu'elle est la question ?

**M. BOYA** : Je regarde et je m'aperçois que, je prends par exemple Oursbelille qui était normalement contributeur aussi de 16 000 par contre eux perçoivent 33 000.

**M. LE PRESIDENT** : Jean-Luc.

**M. REVILLER** : Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais cette délibération a fait l'objet de multiples allers-retours, de multiples débats en commission et en CLECT, et elle visait à compenser aussi les effets de l'intégration fiscale progressive, c'est pour ça qu'Oursbelille s'est retrouvée excédentaire. On fait un global avec le FPIC et les conséquences financières de l'intégration fiscale progressive négative ou positive. Pourquoi les gens du sud ne se retrouvent pas avec de grosses dotations ? C'est parce qu'ils avaient une intégration fiscale qui était favorable à leurs contribuables. Tandis que d'autres étaient en intégration fiscale

négative, c'est-à-dire que les contribuables allaient payer pour ceux qui ne payaient plus, on a trouvé le FPIC comme étant un des moyens de compensation. C'est pour ça que vous avez cette telle différence. Mais c'est exactement les mêmes sommes que l'année dernière, ça ne doit pas déséquilibrer vos budgets puisque normalement vous avez dû reprendre dans vos budgets cette somme. Comme ça été abordé aussi en conférence des Vice-Présidents, ça va faire partie du pacte fiscal et financier que vous allez devoir renégocier d'ici la fin de l'année, et je pense que l'on va remettre l'ouvrage sur le métier et là vous aurez l'occasion de le revoir. Ce qui vous est demandé cette année, parce qu'on est relativement pressé pour le FPIC, c'est de revoter cette délibération et si possible à l'unanimité puisque c'est l'un des éléments, et c'est une des seules délibérations qui dans l'année doit être votée à l'unanimité pour qu'elle soit appliquée. Voilà Président.

**M. LE PRESIDENT** : Maintenant je voudrais préciser qu'on vous a donné le montant exact. S'il y a des communes qui devraient remettre dans le pot on ne demandera rien, la Communauté d'Agglomération le prendra à sa charge. Si par contre il y avait a contrario un excédent qui pourrait bénéficier à la Communauté d'Agglomération, cet excédent serait reversé dans le fonds de concours qui est distribué aux communes. Au lieu des 500 000 euros, quand on aura les chiffres définitifs s'il y a un excédent, il reviendra aux communes à travers le fonds de concours. Mais tu as posé les vraies questions. Comme le disait Jean-Luc nous allons re-débattre le pacte financier avant la fin de l'année, et c'est un sujet bien évidemment complexe, pourquoi ? Parce que les situations étaient totalement divergentes et différentes sur les trois pôles, sur le pôle nord, sur le pôle centre et sur le pôle sud. Les situations étaient tellement différentes que si on n'avait pas, à l'époque, proposé le pacte financier avec les contreparties, que vient de rappeler Jean-Luc, cela aurait été préjudiciable à beaucoup. Depuis que l'on a voté le pacte financier on s'aperçoit que dans l'ensemble ça se passe plutôt bien. Cela s'appelle la solidarité intercommunautaire. Mais tu as posé la bonne question, tu as raison. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Jacques.

**M. LAHOILLE** : Juste une précision Jean-Marc, c'est vrai que tu poses les bonnes questions, ça a fonctionné pendant 3 ans et les communes n'ont pas été lésées. Oursbelille n'est pas favorisée parce que je suis Président de la CLECT, je tiens à le préciser. Mais c'est un calcul savant qui a été fait, dans toutes les démarches nous on a essayé de ne pas léser les communes, et c'est vrai que le Président l'a rappelé, l'année dernière on a eu un petit peu moins à assumer au niveau de la Communauté d'Agglomération de manque à gagner, pour que les communes ne soient pas lésées. J'espère que le nouveau pacte fiscal et financier dont vous allez débattre en fin d'année sera sur le même principe, c'est pour les communes qu'on agit, il ne faut pas qu'il y ait de lésé.

**?????** : Je sais qu'il y a une rivalité depuis longtemps entre Oursbelille et Adé, mais ça n'a rien à voir.

**M. LE PRESIDENT** : Si vous voulez intervenir pas de problème vous avez la parole. Tu veux rajouter quelque chose Jean-Marc ? Y a-t-il d'autres questions ? Alors c'est vrai que c'est un sujet extrêmement important et sensible, c'est pour ça que, comme là dit Jean-Luc, on va être amené dans le cadre de la mandature suivante à remettre le sujet sur l'établi et on retravaillera dessus.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup, voté à l'unanimité c'était indispensable.

## **DELIBERATION N° 10**

### **TAXE GEMAPI - VOTE DU PRODUIT 2020**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 voix contre.

#### **DELIBERATION N° 11**

##### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE (SIAEP) TARBES NORD : MODIFICATION DES STATUTS**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 12**

##### **PRORATISATION DE LA PART FIXE POUR LES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ENTRE LES COMMUNES ET LA CATLP**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 13**

##### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le Président PEDEBOY. Pas de questions ? Monsieur LAGONELLE.

**M. LAGONELLE** : Merci. Juste une demande d'information à notre collègue Jean-Christian. Jean-Christian est ce que tu pourrais informer l'assemblée sur l'avancée de l'acquisition des bus hybrides et du bus, je crois qu'il n'y en a qu'un de bus, à hydrogène.

**M. LE PRESIDENT** : Si vous le permettez on en parlera tout à l'heure, mais là je suis désolé c'est le compte de gestion du trésorier, ça n'a rien à voir. Vous pourrez reposer la question quand on parlera, soit du compte administratif, soit de la DM qui concerne les transports. Là c'est le compte de gestion du trésorier, c'est une obligation, c'est une formalité toute simple.

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 abstention.

#### **DELIBERATION N° 14**

##### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Lecture de la délibération



**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le Président PEDEBOY. Alors je voudrais, parce que c'est un sujet très important, vous donner les précisions suivantes. Je l'ai évoqué tout à l'heure quand on parlait du résultat global budget principal et budget annexe. Je disais que le résultat le plus important était celui, cumulé, du budget annexe des transports de 6 millions, vous venez de le voir. Alors qu'est-il prévu de faire de cet excédent ? Compte tenu de la nouvelle délégation de services publics avec Keolis, et de nos intentions, cet excédent permettra de financer les investissements prévus dans le cadre du nouveau contrat signé le 1<sup>er</sup> avril 2020 pour 8 ans, et de mettre en place le nouveau réseau de transport de l'agglomération à compter du 17 octobre 2020, nouveau réseau élargi, élargi vers le sud, élargi vers le nord. Les investissements prévus d'abord, un autobus électrique Aptis fabriqué en partie par l'usine Alstom, un autobus à hydrogène, 17 autobus hybrides, 50 vélos électriques en libre-service, 30 sur Tarbes et 20 sur Lourdes, si ma mémoire est bonne, 5 voitures électriques en auto-partage, du mobilier urbain, poteaux d'arrêts d'abribus. Le coût des investissements de la nouvelle délégation, est de l'ordre de 21 300 000 euros sur la nouvelle DSP, et environ 29 300 000 euros hors avenants et indexations. Il peut toujours y avoir des avenants en fonction des demandes que nous pourrions formuler, ou que les communes pourraient formuler, et des indexations à venir inscrites dans la convention. Cet excédent va également contribuer au financement du fonds de concours aux communes pour la mise en accessibilité des points d'arrêt, ainsi que l'étude et la réalisation de pôle d'échanges de transports pour se conformer à la loi handicap, soit environ 500 000 euros par an. On peut estimer que l'excédent capitalisé sera consommé, 16 millions, en 5 ou 6 ans, mais bien évidemment nous ne maîtrisons pas de nombreux éléments inconnus. Par exemple quel va être le montant de la perte du versement en mobilité des entreprises suite à la pandémie ? On l'a évalué à un million mais on ne sait pas. Quelle sera l'incidence financière des futurs marchés des transports scolaires, qui doivent intégrer notre agglomération à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ? Quel va être également l'impact de la gratuité des transports scolaires sur l'offre à mettre en place avec le besoin éventuel de la mise en place d'un doublage ? Et également quelles seront, je l'ai évoqué il y a un instant, les évolutions futures de la DSP par avenant en fonction de ce que nous demanderons ? Voilà quelques éléments qui me permettent de vous dire que cet excédent va vite fondre. Un bus hydrogène, je parle sous le contrôle de Jean-Christian PEDEBOY, c'est 850 000 euros à un million. Les autres bus électriques c'est 600 000 euros. Voilà quelques précisions qui me permettent de vous dire qu'en bonne gestion compte tenu de ces éléments importants dont certains ne sont pas quantifiables aujourd'hui, cet excédent nous sera très utile. S'il y a des questions, on va y répondre. Monsieur MONTROYA.

**M. MONTROYA** : Moi j'aurais préféré avoir en face un budget en équilibre, des comptes en équilibre, car un excédent c'est qu'on a trop perçu. Alors on peut présager de ce que sera l'avenir, mais on va acheter des bus qui seront à nous. Par contre, effectivement, les transports qui hier étaient supportés, avant la taxe transports, c'est le contribuable qui payait directement à l'insuffisance des recettes. Aujourd'hui c'est complet, or il était possible d'accélérer un peu plus à la demande, et pas qu'à ma demande, à la demande de plusieurs élus, c'est d'aller vers plus de gratuité. Aller vers un système qui tend vers la gratuité des transports, rendre le transport pratique, des communes et des collectivités l'ont réalisé, et ça ne pose pas de problème insurmontable. Mais je vois qu'en fait, les excédents des transports vont être déviés de leur vocation initiale. Moi je trouve que si on veut une politique sociale en matière de transport, tout à l'heure on parlait sur les différentes taxes et notamment sur les taux, y a des propositions qui ont été faites, pour alléger le contribuable et alléger les entreprises ce qui fait moins de recette, on peut faire aussi avec moins. Là en l'occurrence on s'adresse aux gens qui prennent les transports en commun, c'est-à-dire les plus faibles d'entre nous. Et les transports aussi c'est moins de voitures, c'est moins de pollution. Il y a en perspective plusieurs buts à atteindre. Il y a un but social et il y a un but environnemental. C'est une occasion puisqu'on a des excédents, utilisons ces excédents pour les rendre à nos concitoyens, parce qu'après tout cet argent il leur appartient.

**M. LE PRESIDENT** : Non, non je pense qu'il y a une erreur dans votre perception. Qui paie les recettes ? Ce sont les entreprises, ce ne sont pas les contribuables.

**M. BOUBEE** : Les entreprises.

**M. MONTOYA** : Les entreprises et les usagers.

**M. LE PRESIDENT** : Les recettes des usagers, je suis désolé mais les recettes des usagers elles sont, bon s'il vous plaît. Monsieur MONTOYA, est-ce que vous avez une idée de ce que représenterait le coût de la gratuité du transport urbain ? Oui la gratuité que vous demandez vous et d'autres depuis de nombreuses années. Ça coûterait combien ?

**M. MONTOYA** : Selon l'ancienne formule, avant que nous devenions CATLP, dans le cadre du Grand Tarbes c'était de lors de 3 millions et demi. 350 000 euros pardon.

**M. LE PRESIDENT** : Combien ça fait ?

**M. MONTOYA** : 350 000 euros à peu près ce que représente la billetterie.

### ***Fin de l'enregistrement***

Proposition adoptée à la majorité avec 102 voix pour et 6 abstentions.

### **DELIBERATION N° 15**

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 101 voix pour et 3 abstentions.

### **DELIBERATION N° 16**

#### **DM N°1 AU BA TRANSPORTS**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 103 voix pour et 1 abstention.